

Covid-19 : les mesures mises en place par la municipalité

1. DÉSINFECTION

A l'instar d'autres villes de France, la Ville met en place une phase test de désinfection, assurée en partie par des agents de la ville et en partie par une société extérieure. Sont concernés par cette désinfection le CCAS de la ville, les trois hôpitaux (Pasteur, Schweitzer et Diaconat), les pharmacies, certains commerces, les passages souterrains, les EHPAD et autres emplacements de grande fréquentation.

Cette opération de désinfection n'aura aucune incidence sur la sécurité sanitaire des animaux domestiques.

2. LES MARCHÉS ALIMENTAIRES (COUVERT ET EXTÉRIEURS)

Sans réponse à ce jour de Monsieur le Préfet au courrier de demande de dérogation que je lui ai présenté, le marché couvert et les marchés extérieurs (Place Saint-Joseph, Avenue de l'Europe et rue des Vignerons) sont fermés jusqu'à nouvel ordre.

Gilbert Meyer

Maire de Colmar